

Paris, le 3 mai 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Mai à vélo : la Sécurité routière se mobilise pour la sécurité des cyclistes**

Pour la première édition de *Mai à vélo*, soutenue par le ministère de la Transition écologique et solidaire et le ministère des Sports, de nombreux acteurs du vélo vont se mobiliser autour d'événements cyclables, populaires et pédagogiques partout en France. À cette occasion, la Sécurité routière met en place plusieurs actions de sensibilisation pour une pratique du vélo en toute sécurité. Rappelons qu'en 2020, ce sont 174 cyclistes qui ont perdu la vie sur les routes de France\*.

#### **Une campagne d'affichage « Attention à vélo, attention aux vélos »**

Cette campagne de sensibilisation permet d'interpeller à la fois les cyclistes et les automobilistes sur l'importance d'adopter des gestes simples et des bonnes pratiques sur la route pour améliorer la sécurité des cyclistes. Les différentes accroches des affiches visent à créer une prise de conscience sur la nécessité, par exemple, d'être bien vu pour un cycliste et celle de s'écarter en doublant un vélo pour un conducteur. Les messages de prévention déclinés en septembre et octobre 2020 sur un ton décalé, s'afficheront à nouveau sur les panneaux d'affichage urbains (des bus et abribus) de près de 60 villes, à partir du 11 mai.

Pour revoir les affiches de la campagne :

<https://www.securite-routiere.gouv.fr/attention-velo-attention-aux-velos>

#### **Un jeu-concours Facebook pour s'équiper à vélo à partir du 3 mai**

La Sécurité routière propose un jeu-concours sur sa page Facebook à partir du lundi 3 mai 18h jusqu'au dimanche 16 mai minuit : les participants ayant apporté les bonnes réponses à un quiz dédié aux équipements de sécurité des cyclistes pourront remporter des lots. Grâce à trois entreprises, lauréates du Prix innovation dans la catégorie « Aide aux deux-roues », il sera possible de gagner un gilet airbag B'Safe proposé par Hélite (lauréat 2019), un casque airbag Hövding par Toad (lauréat 2020), et trois casques connectés ABUS Quin développés par ABUS France (lauréat 2021) ainsi que des brassards réfléchissants pour rester visible sur son vélo. Le tirage au sort interviendra dans les 7 jours à compter de la date de clôture du jeu.

Lien vers la page Facebook : <https://www.facebook.com/routeplussure>

#### **Sur le terrain, une distribution de dépliants dédiés aux équipements des cyclistes**

150 000 dépliants vont être diffusés aux cyclistes des villes de Paris, Bordeaux, Grenoble, Nantes et Strasbourg à partir du 20 mai, pour les inciter à vérifier leurs équipements de sécurité

obligatoires et recommandés. Les flyers seront déposés sur les guidons des vélos garés dans chaque ville.

**Les équipements à vélo**  
**OBLIGATOIRES et RECOMMANDÉS**

**LE GILET RÉTRO-RÉFLÉCHISSANT**  
Le port du gilet rétro-réfléchissant certifié est obligatoire pour tous cyclistes et ses passages, hors agglomération, la nuit, ou quand la visibilité est insuffisante. Pour être plus sûr, associer-voies de bracelets et sangles-panoramas rétro-réfléchissants.

**LE CASQUE ADULTE**  
Il n'est pas obligatoire mais reste fortement recommandé pour réduire le risque de blessure à la tête.  
À vélo, ne portez pas d'oreillettes ou de casques audio. Ils sont interdits.

**LE CASQUE ET SIÈGE ENFANT**  
Le casque est obligatoire pour les conducteurs et passagers de moins de 12 ans, ainsi qu'un siège adapté pour les moins de 6 ans.

**LES LUMIÈRES ET CATAOPTIQUES**  
Les lampes de feu avant jaune ou blanc et de feu arrière rouge (la nuit ou le jour lorsque la visibilité est insuffisante).  
Les catadioptres (dispositifs rétro-réfléchissants) de couleur rouge à l'arrière, de couleur blanche à l'avant, de couleur orange sur les côtés et sur les pédales.

**LE RÉTROVISEUR**  
Il n'est pas obligatoire mais très utile pour mieux prévenir les dangers.

**L'AVERTISSEUR SONORE**  
Il est conseillé de se faire entendre de tous les usagers de la route avec un son qui peut être perçu à distance (sonnette).

**LES PNEUS ET BANDES LATÉRALES RÉFLÉCHISSANTES**  
La bande réfléchissante collée à la jante et les pneus directement équipés d'une bande réfléchissante sont considérés comme plus sûrs.  
Le marquage RSC90 est un numéro que vous pouvez apposer sur votre vélo qui permet de le rétro-réfléchir plus facilement en cas de vol et de lutter contre le trafic et le vol de vélos. Depuis janvier 2021 ce marquage est obligatoire pour les vélos neufs. Ce marquage sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour les vélos d'occasion vendus par des professionnels.

**LES FREINS**  
Assurez-vous du bon fonctionnement et du bon état de vos 2 freins avant et arrière.

**LE MARQUAGE**  
Le marquage RSC90 est un numéro que vous pouvez apposer sur votre vélo qui permet de le rétro-réfléchir plus facilement en cas de vol et de lutter contre le trafic et le vol de vélos. Depuis janvier 2021 ce marquage est obligatoire pour les vélos neufs. Ce marquage sera obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2023 pour les vélos d'occasion vendus par des professionnels.

**PÉDALER sans se Louper** ✓  
Pour pédaler en toute sérénité, faites un contrôle complet de vos équipements de sécurité avant de vous mettre en selle. Pour être sûr de ne rien louper, il suffit de cocher les indispensables listés dans ce guide.  
**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE**

**Tout est au point? Alors en selle!** ✓  
**3 CONSEILS DE BONNE CONDUITE**  
Préparer son itinéraire avant de partir, en privilégiant les pistes cyclables.  
Éviter de se placer dans les angles morts des bus et poids lourds, plus grands que ceux des voitures.  
Pour rouler à plusieurs, privilégier la file indienne. Et jamais à plus de deux côte à côte.  
Plus de conseils sur : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)  
**SÉCURITÉ ROUTIÈRE VIVRE ENSEMBLE**

Lien de téléchargement du flyer : [https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2021-05/2104.0076\\_azilis\\_dsr\\_flyer\\_velo.pdf](https://www.securite-routiere.gouv.fr/sites/default/files/2021-05/2104.0076_azilis_dsr_flyer_velo.pdf)

\*Bilan provisoire 2020 de l'accidentalité routière, ONISR.

### Contacts presse Sécurité routière :

Amandine CUINET : 06 87 67 56 40

Alexandra THERIZOL : 06 75 19 83 90

Thierry MONCHÂTRE : 06 88 16 08 78